



# ***AVIS***

***Sur la Cohésion  
sociale***

***Avis du 30 septembre 2008***



## Sommaire

|                                                                               |      |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|
| <i>Préambule</i>                                                              | P. 3 |
| <i>Introduction</i>                                                           | P. 4 |
| <b>I. La cohésion sociale se conjugue de plusieurs façons</b>                 | P. 5 |
| 1.1 Un habitant bien dans son habitat, point de départ de la cohésion sociale | P. 5 |
| 1.2 La culture créatrice de lien social                                       | P. 7 |
| 1.3 Se déplacer en toute liberté vers des espaces de convivialité             | P. 8 |
| 1.4 Economie et emploi : face à un global qui bouge, un local qui dure        | P.10 |
| <b>II. Propositions d'axes de progrès</b>                                     | P.11 |
| <i>Remerciements</i>                                                          | P.12 |



## Préambule

Lors de son Assemblée plénière du 18 décembre 2006, le Conseil de Développement a souhaité rendre un avis sur le thème de la cohésion sociale, sous l'angle de l'habitat, des déplacements et de la culture.

Le groupe « cohésion sociale » du Conseil de Développement s'est attelé à la tâche, s'est réuni à huit reprises et a auditionné les personnes suivantes :

|                         |                                                                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Francis HILLMEYER    | Député-Maire de Pfastatt, le 19 mars 2007                                                            |
| Mme Christine PLANEL    | Directrice du centre social – relais culturel<br>« La Passerelle » à Rixheim, le 15 mai 2007         |
| Mme Florence GASSER     | Directrice du service « action territoriale »<br>CAMSA - Ville de Mulhouse                           |
| Mme Anne MOLDO          | Responsable du pôle « politique de la ville »<br>CAMSA - Ville de Mulhouse                           |
| Mme Chantal RISSER      | Adjointe au Maire de Mulhouse, le 15 mai 2007                                                        |
| M. Christian COLAS      | Directeur du service « jeunesse et petite enfance »<br>CAMSA - Ville de Mulhouse                     |
| M. Christian COLIN      | Président du Centre de Ressources des centres sociaux<br>culturels mulhousiens, le 19 juin 2007      |
| M. Laurent KAMMERER     | Secrétaire Général du Syndicat des Transports de<br>l'Agglomération Mulhousienne, le 18 octobre 2007 |
| Mme Mireille GODEFROY   | Adjointe au Maire de Mulhouse                                                                        |
| M. Sébastien HOUSSIN    | Coordinateur « territoire responsable » Ville de Mulhouse                                            |
| Mme Chantal HURST       | Communauté d'Agglomération Mulhouse sud Alsace                                                       |
| Mme Anne Elisabeth REEB | Conseillère municipale à la Mairie de Mulhouse,<br>le 22 janvier 2008                                |
| M. Dominique HUARD      | Directeur de la Maison de l'Emploi et de la Formation,<br>le 27 février 2008                         |
| M. Eric SCHWEITZER      | Adjoint au Maire de Mulhouse (entretien individuel),<br>le 7 juillet 2008                            |



## Introduction

Le terme de cohésion sociale est largement utilisé dans le vocabulaire politique alors que sa réalité et sa portée sont complexes. L'interprétation que l'on en fait mérite au préalable une claire définition.

Le Conseil de Développement a retenu, pour ses travaux les définitions données par le Conseil de l'Europe, pour qui la cohésion sociale est « *la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation* » et par Judith MAXWELL, Présidente des réseaux canadiens de recherche en politiques publiques pour qui « *la cohésion sociale se construit sur des valeurs partagées et un discours commun, la réduction des écarts de richesse et de revenu. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité* ».

A ce titre, le Pays de la région mulhousienne constitue une entité pertinente. Or, à cette échelle, les signes d'une « décohésion » sociale sont visibles : des parties de territoire qui se spécialisent, un zonage qui sépare lieux de vie, de travail et de loisirs, des habitants tentés par un certain repli sur eux-mêmes ou à la recherche obsessionnelle de l'entre soi, une vie de village ou de quartier qui s'amenuise.... Tels sont les signes apparents d'une réalité vécue dont les membres du Conseil de Développement ont souhaité se saisir.

A cette préoccupation s'en ajoute une autre liée à une certaine singularité mulhousienne. Celle-ci réside dans une inversion du rapport centre-périphérie : c'est le cœur d'une agglomération, par ailleurs éclectique, qui concentre les habitants les plus modestes ou en difficultés économiques parmi lesquelles de nombreuses communautés d'origine étrangère.

Le défi d'une meilleure cohésion sociale en région mulhousienne tient donc dans la capacité de ce territoire à coudre ou recoudre des liens sociaux, économiques et territoriaux sans qu'il soit pour autant nécessaire d'effacer ses fondements historiques, culturels et géographiques.



## **I. La cohésion sociale se conjugue de plusieurs façons**

---

### **1.1 Un habitant bien dans son habitat, point de départ de la cohésion sociale**

Le Conseil de Développement considère que l'habitat est au cœur de la cohésion sociale. Sans un habitat de qualité et pour tous, sans un lien réussi avec l'habitant, son territoire, sa ville, sa commune, son quartier, il n'y a pas de place pour une cohésion sociale réussie.

L'investissement des élus et acteurs de ce territoire doit être à la hauteur du défi que constitue une politique de l'habitat forte, efficace et adaptée aux contextes locaux.

#### **Une réalité trompeuse**

A priori, l'histoire sociale de ce territoire ne le laisse pas penser, pourtant le constat est sans appel : avec un parc de logements locatifs sociaux représentant environ 14% de l'ensemble des résidences principales, l'aire urbaine de Mulhouse se situe derrière la plupart des autres aires urbaines de taille comparable en France (la moyenne se situe à 24,5% pour l'ensemble des aires urbaines françaises et à 23,5% pour celles comprises entre 200 000 et 500 000 habitants). Ce constat tient d'abord au faible niveau de logement social hors de Mulhouse, dans les communes de banlieue et les communes périurbaines dont certaines n'atteignent pas l'objectif de 20% fixé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

#### **Le logement aidé véhicule encore trop de craintes infondées**

L'effort consenti ces dernières années est réel et palpable. Il ne peut se poursuivre sans une meilleure appropriation locale du logement aidé et donc sans une image revalorisée. Or, la qualité des programmes et la meilleure maîtrise du peuplement sont propres à lever certaines peurs parfois exprimées par les habitants et élus locaux eux-mêmes.

La part des ménages pouvant potentiellement accéder à un logement aidé est élevée. Elle concerne notamment les jeunes actifs et retraités dont le souhait d'habiter dans la commune où vivent des parents proches est difficile à exaucer faute de logement adapté à leur revenu.

Des quartiers ou des programmes qui mélangent différentes couches sociales mais aussi différentes générations sont aujourd'hui de plus en plus appréciés dans les centres villes et centres bourgs.



## **La quantité, oui, mais pas encore la qualité**

Depuis quelques années, le rythme de la construction de logements s'est accéléré dans la région mulhousienne : il s'est construit en moyenne plus de 1300 logements par an sur un parc total d'environ 110 000.

Cependant, certains déséquilibres subsistent.

Les petits logements sont en nombre insuffisant, surtout dans la périphérie.

La consommation foncière est relativement importante et à lui seul, l'habitat individuel a consommé les deux tiers de l'espace. C'est le signe d'une poursuite de la périurbanisation, avec une consommation d'espaces sous formes de lotissements peu intégrés aux noyaux villageois et éloignés des lieux de travail.

Pour cela, le Conseil de Développement estime :

- Que doit se renforcer la capacité publique d'intervention sur l'aménagement et l'urbanisme notamment dans les espaces urbains.
- Que la mixité sociale et intergénérationnelle doivent donc être favorisées dans les futurs programmes de logements dans les villes, bourgs et villages de la région mulhousienne.

## **Rééquilibrer les territoires**

L'un des axes de développement de la cohésion sociale est le rééquilibrage entre les territoires. C'est l'objectif fixé par la politique de la ville en France et dans l'agglomération mulhousienne, depuis plusieurs décennies déjà.

Depuis deux ans, la communauté d'agglomération s'est engagée avec l'Etat dans un « contrat urbain de cohésion sociale » qui concerne 5 communes et 41% de la population.

Le Conseil de Développement apprécie le volontarisme exprimé par les élus mais tient à rappeler que la cohésion sociale concerne l'ensemble de la population et non pas seulement celle des quartiers concernés par des politiques urbaines.

Le Conseil de Développement estime aussi que la lisibilité de l'intervention publique dans ces quartiers est difficile ; les interventions s'empilent (programmes locaux de l'habitat, contrat urbain de cohésion sociale, programme de rénovation urbaine, PLU, ...) et l'évaluation des politiques publiques y est difficile.



## **1.2. La culture créatrice de lien social**

Le Conseil de Développement estime que la culture est un vecteur efficace de cohésion sociale... à condition que son accès soit facilitée et dynamisée avec une mise en réseau des équipements. A ce titre, le Conseil de Développement estime important la place et le rôle des centres sociaux dans les différentes communes de la région mulhousienne.

### **Les centres sociaux**

Selon la Charte Fédérale, les centres sociaux se définissent comme des *"foyers d'initiatives portés par des habitants associés, appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local"*.

Le Conseil de Développement reconnaît comme fondamentales les missions dévolues aux centres sociaux : *équipement de quartier ouvert à l'ensemble de la population, lieu de rencontres et d'échange entre les générations, favorisant le développement des liens familiaux et sociaux*.

Ainsi, l'exemple du centre social de Rixheim démontre que ces structures sont au cœur de la problématique de cohésion sociale. Ce sont en effet des lieux de participations des habitants, des vecteurs privilégiés de la cohésion sociale à l'échelle d'un quartier ou d'une commune : leur objectif est d'entraîner la participation des habitants afin qu'ils soient acteurs.

Le Conseil de Développement propose de conforter la place et le rôle des centres sociaux demain dans les communes et quartiers du Pays de la région mulhousienne.

### **Les autres équipements culturels**

En 10 ans d'existence, la Filature a su s'imposer comme le navire amiral de l'offre culturelle de la région mulhousienne. Elle offre à ce territoire un rayonnement culturel digne d'une agglomération de cette taille.

D'autres lieux (C.R.E.A, Espace 110, le Trèfle, la Passerelle,...) attestent du dynamisme culturel de la région mulhousienne et bénéficient d'un rayonnement à double échelle, à la fois en proximité pour leurs activités habituelles et au niveau de l'ensemble du territoire pour leurs manifestations phares.

Cependant, l'ensemble de ces structures gagnerait au développement d'une mise en réseau, en vue d'une rationalisation des moyens mis en œuvre, ou d'une ouverture accrue vers de nouveaux publics dans un objectif de démocratisation culturelle. Une meilleure circulation des publics pourrait être visée, qui contribuerait ainsi au décroisement du territoire sur le plan culturel.

### **Le sport, facteur d'intégration**

La pratique sportive favorise le décroisement social. Or, deux tendances lourdes contrarient ce postulat : la désaffection croissante du bénévolat dans les clubs et associations, d'une part ; la place croissante de l'argent comme facteur discriminant, d'autre part. Une politique sociale du sport visera donc à encourager les clubs et associations dans leur rôle d'encadrement des pratiquants et à favoriser les jeunes sportifs de haut niveau, et, particulièrement, ceux issus de familles modestes ou encore les jeunes filles victimes de préjugés sexistes.



### **1.3 Se déplacer en toute liberté vers des espaces de convivialité**

Le Conseil de Développement estime qu'être mobile, c'est se donner plus de chance d'accéder à l'emploi et aux services. A ce titre, le Conseil de Développement rappelle que le principe de permettre à quiconque de se déplacer même sans voiture est un Droit inscrit dans la loi.

#### **Une meilleure diffusion de l'offre de transport**

Le Conseil de Développement apprécie les efforts consentis pour une meilleure offre de transport collectif dont le Tram et le TER constituent la partie la plus visible.

Pour autant, l'effet vitrine du Tram ne saurait masquer une certaine hétérogénéité entre parties du territoire. Par ailleurs, même si le transport public existe, son accès se heurte à des barrières psychologiques pour certaines personnes en grande difficulté sociale qu'il s'agirait de mieux informer et de mieux accompagner.

La voiture individuelle est synonyme de liberté en l'absence de congestion. Son rôle est essentiel bien qu'elle ne favorise pas spontanément le lien social. La grande majorité des déplacements en voiture se fait avec une seule personne à bord. La région mulhousienne pourrait pourtant, à peu de frais, mettre en place un système de covoiturage bien organisé et efficace. Il s'agit d'une solution crédible aux habitants pour qui le transport en commun ne répond pas à leur besoin de déplacement. Certains territoires voisins (Pays Thur Doller) ont tenté cette expérience.

#### **Un vélo vertueux à promouvoir encore plus**

Le Conseil de Développement regrette l'insuffisante place accordée au vélo dans les déplacements à courte distance.

Or, les modes de déplacement que l'on désigne comme « doux », sont bien adaptés aux villes et aux centres bourgs ; ils favorisent les rencontres, la convivialité, le rapprochement des gens. Ils effacent leurs différences sociales, économiques et culturelles.

Le vélo est une alternative crédible à la voiture en ville pour des déplacements inférieurs à 5 kilomètres soit la distance effectuée lors de plus d'un déplacement sur deux. Le réseau cyclable doit donc être pensé à l'échelle de l'agglomération et s'accompagner de réaménagements d'espaces publics.





Le Conseil de Développement considère que les aménagements réalisés en matière de pistes et bandes cyclables par les intercommunalités, les communes et le Département sont encourageants. D'autre part, la mise en place récente de stations de « vélos en service » à Mulhouse constitue une bonne initiative pour favoriser la pratique du vélo.

Le Conseil de Développement regrette toutefois le manque de cohérence d'ensemble dont le symptôme le plus flagrant est la constitution d'un réseau cyclable dont l'étendue est limitée par les frontières communales et intercommunales.

Mulhouse, ville rhénane, ne peut, de ce point de vue, rester en retard sur ces voisines, Bâle, Strasbourg, Freiburg... Mulhouse et son agglomération doivent ériger le vélo et la marche, à l'instar du Tram il y a 10 ans, en priorité politique pour les prochaines années

### **L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite progresse ... trop lentement**

Le Conseil de Développement constate qu'il existe encore de sérieux problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les pouvoirs publics appliquent heureusement et convenablement la loi mais les moyens dégagés sont insuffisants pour s'attaquer aux bâtiments et aménagements plus anciens.



#### **1.4. Economie et emploi : face à un global qui bouge, un local qui dure**

Le Conseil de Développement estime que la cohésion sociale repose sur une bonne adéquation entre un développement économique du territoire et l'accès à l'emploi des habitants de la région mulhousienne. Cette bonne articulation économie, emploi formation nécessite une action locale inscrite dans la durée qui vient relayer des politiques nationales.

Le Conseil de Développement apprécie l'action de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région Mulhousienne qui rassemble l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués. Il enregistre avec satisfaction les initiatives prises pour anticiper les évolutions futures : dialogue entre les élus et les entreprises locales, action de formation pour faciliter l'émergence de secteur à fort potentiel.

#### **Travailler sur les besoins, pas sur la stigmatisation des problèmes**

Le Conseil de Développement approuve l'approche développée qui consiste à « détecter le besoin des individus plutôt que de vouloir à tout prix les segmenter par catégorie ».

Or, encore trop souvent on privilégie l'approche par public en stigmatisant les problèmes.

A ce titre, il convient de souligner l'exemplarité de certaines démarches en cours portées par la Maison de l'Emploi et de la Formation. La mise en œuvre de 3 formations en vue de répondre aux besoins des entreprises intervenant sur les chantiers de rénovation urbaine (2 formations bâtiment, une formation développement durable) ou encore le service d'amorçage de projets dans les quartiers qui facilitent les démarches des entrepreneurs et porteurs de projet.

#### **L'insertion par et pour l'économie**

Par le biais du *Plan Local d'Insertion par l'Emploi* (PLIE) du Pays de la région mulhousienne, plus de 10 000 personnes, éloignées de l'emploi ou sans qualification professionnelle, sont entrées dans le dispositif depuis 1993. Près de 4000 ont trouvé un travail durable ou une formation qualifiante longue. Le pays de la région mulhousienne se situe au dessus de la moyenne nationale.

Le Conseil de Développement estime que le lien économie insertion est primordial. Dans ce domaine, il conviendrait cependant de ne pas confondre la fin et les moyens.



## II Propositions d'axes de progrès

---

Le Conseil de Développement relève que de nombreuses actions concrètes ou plus globales relevant ou pas d'une politique « sociale » favorisent la cohésion sociale.

- Une offre d'habitat aidé de qualité augmentée et mieux répartie sur le territoire.
- Une politique de la ville et de renouvellement des quartiers anciens plus lisible, évaluée, mieux articulée aux projets de territoire et sortie d'une simple logique de guichet.
- Des lieux de sociabilité, de culture et de rencontres à développer et à soutenir à l'instar des centres sociaux et familiaux sans omettre l'importance du rôle de la parentalité.
- Une mobilité plus démocratique qui passe notamment par la promotion du vélo, du covoiturage et par la poursuite de l'adaptation des espaces et des équipements aux personnes à mobilité réduite enfin par l'accompagnement des personnes les plus en difficultés restées à l'écart des moyens de transport public.
- Une politique locale de l'économie, de l'emploi et de la formation qu'il convient de renforcer pour l'adapter au contexte local.

Le Conseil de Développement insiste, compte tenu de l'histoire sociologique particulière de Mulhouse et de son agglomération, sur la nécessité absolue de placer la diversité socio - culturelle au cœur du projet politique et de construire ainsi un modèle de concertation et de démocratie exemplaire rejetant la communautarisation et l'entre soi.

La réussite de la cohésion sociale passe en effet par la reconnaissance explicite de la diversité des personnes et des habitants. La présence, au cœur même de l'agglomération, de quartiers anciens à populations particulièrement démunies ne peut être perçu seulement comme un handicap pour l'attractivité et l'image du territoire.

Le Conseil de Développement estime nécessaire le dialogue entre habitants, une meilleure compréhension et acceptation des différences sans laquelle l'émergence d'un projet de territoire est vouée à l'échec. La démarche en cours, « Mulhouse : territoire responsable pour la cohésion sociale et le développement durable », se développe et fait participer des publics de plus en plus diversifiés. Il faut souligner que l'expérience mulhousienne, qui mérite d'être poursuivie, est considérée comme pionnière et exemplaire par le Conseil d'Europe.

La concertation entre habitants et élus et entre habitants eux-mêmes doit nettement se renforcer et gagner en efficacité à l'occasion de démarches de projets urbains ou dans des conseils de quartiers avec une responsabilité accrue pour les citoyens. Le Conseil de Développement préconise des espaces de concertation ouverts, conviviaux et convenablement animés. Dans ce cadre, des professionnels de la concertation sont nécessaires.

Le Conseil de Développement a un rôle important à jouer en tant que lieu d'expression d'une forme de démocratie participative.

Réussir la cohabitation harmonieuse entre populations dont l'origine géographique, culturelle, ethnique est source de richesse et d'enrichissement pour le territoire de la région mulhousienne, c'est construire un modèle de cohésion sociale réussi dont le Pays de la région mulhousienne pourrait se targuer avec fierté.



## Remerciements

Le Conseil de Développement tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes et les services qui ont participé à ses travaux.

### Membres de l'équipe - projet

M. Léonard BASLER

M. Gérard BINDER

M. Robert CAHN

M. Jacques CLERC

M. Gérald COHEN

M. Frédéric DUVINAGE

Mme Anne FUCHS

M. Matthieu FUCHS

M. Richard FUCHS

M. Badre GHARBAOUI

M. Christophe GIRARDET

M. Yannick GUIBOUT

M. Fernand HESSEL

M. Daniel KELAI

M. Bernard KUHN

M. Armand LANG

M. Stéphane LOUVAT

M. Eligio MACUBA

M. André MUHL

M. André NATTER

Mme Colette PERIOT

M. Jean-Jacques RINCKENBACH

M. François RUCH

M. Jean-Claude TSCHIRHART

M. Michel ZIMMERMANN

### Rédacteur

M. Reynald BAVAY

Directeur de l'Agence d'Urbanisme

### Contact

*Secrétariat du Conseil de Développement*

*33 Grand'Rue - 68100 MULHOUSE*

*Tel : 03 89 33 79 90*

*Fax : 03 89 33 79 99*

*Email : [emi@pays-region-mulhousienne.org](mailto:emi@pays-region-mulhousienne.org)*